

PLONGEE DE NUIT

La plongée de nuit se déroule généralement entre le coucher et le lever du soleil.

Les conditions de plongée :

Le brevet minimum pour les plongées de nuit est le brevet une étoile.



Les règles ADIP/CEDIP en plongée de nuit.

- Les plongeurs en formation sont interdits.
- Les plongées Enfants sont interdites.
- Les plongées sous glace sont interdites.
- Les exercices sont interdits.

-Les palanquées sont composées de 4 plongeurs maximum.

-Les chefs de palanquée doivent être expérimentés en plongée de nuit.

- Les standards et les règles ADIP/CEDIP doivent être respectés.

Le matériel :

Le matériel du plongeur et de sécurité.

En plus du matériel habituel, il faut prévoir :

- Que chaque plongeur doit être équipé d'une lampe.
- Il est conseillé, au chef de palanquée, d'être équipé de deux lampes.

-Sur le site, une lampe spécifique pour éclairer la mise à l'eau.

-Sur le site, une lampe spécifique pour baliser la sortie.

Conseiller une lampe de réserve pour éviter de pénaliser l'une ou l'autre palanquée.

LE BRIEFING



Un briefing complet et approprié sera donné aux plongeurs et chef(s) de palanquée pour les plongées de nuit.

Le briefing et les règles de plongée.

En plus du briefing habituel, il faut rappeler :

- Les codes de communication par lampe.

- L'interdiction d'utiliser les lampes en surface sauf pour signaler un incident ou une détresse.

- Ne pas diriger le faisceau de la lampe vers le visage des compagnons de plongée.

- Rester groupés et rappeler la procédure de perte d'un compagnon.
- Les chefs de palanquée surveilleront les plongeurs qui effectuent leur première plongée de nuit.
- Attention aux plongées de nuit sur épave : il est alors conseillé de bien connaître l'épave et les dangers de celle-ci (filets, lignes de pêche, tôles coupantes, etc.)